

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 17 octobre 2019 Cheppes-la-Prairie

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Marie ANCELLIN par Philippe BIAL (suppléant), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Maurice HUET par Marcelle SCIEUR (pouvoir), François SCHUESTER par Hubert ARROUART (pouvoir), Murielle STEPHAN par Catherine DETHUNE (pouvoir).

Absents : Hubert FAUCONNIER, Jean-Claude MANDIN (excusé), Fabrice REVELLI.

Soit 41 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Alain GOBILLARD, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Luc MILLON.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUÉ, Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Éric MERCIER, Florence PERARDEL, Muriel RENAULT (excusée), Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN, Andrée VIART.

Secrétaire de séance : Jean-Claude ARNOULD.

Une remarque préalable est faite quant au compte-rendu de la réunion précédente qui n'est pas encore arrivé en mairie. Madame LAMIABLE explique qu'elle a dû changer de format d'expédition des documents à cause de la lourdeur de ces derniers et qu'il semblerait que les envois se soient mal passés. Les prochaines expéditions se feront sous un autre format informatique.

I. EAU POTABLE

1. Présentation des Rapports Annuels de Délégation

Des erreurs dans la présentation des rapports sont signalées. A ce titre le Maire de Marson fait remarquer que le taux de nitrates de sa commune est toujours à 37, qu'il ne baisse pas et qu'aucune préconisation n'est apportée par Véolia.

Monsieur le Président remarque que le puits desservant les communes de Somme-Vesle et Courtisols est dotée d'une station de traitement des nitrates mais que pourtant les analyses montrent la présence de nitrates et des pesticides. C'est une erreur de présentation des résultats puisque l'eau à analyser est prélevée avant le passage dans la station de traitement.

L'assemblée ne fait pas d'autres remarques sur le sujet.

2. Présentation de la démarche de schéma directeur, étude et diagnostic des réseaux (eaux potables et eaux usées)

La collectivité doit disposer d'un diagnostic précis de ses réseaux et de ses performances et d'un véritable outil de programmation et de gestion qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables.

Le schéma se décline en 3 phases :

Phase 1 : Recueil, analyse et synthèse des données existantes

- récupération des données,
- mise à jour des plans avec intégration des Systèmes d'Information Géographiques,
- descriptif, visite et diagnostic des ouvrages de stockage,
- analyse de la production et de la consommation,
- examen de la qualité de l'eau et sécurité de la ressource,

- définition des besoins futurs en eau,
- bilan des ressources par rapport aux besoins,
- proposition de sectorisation.

Phase 2 : Campagne de mesure et de modélisation

- mesure des débits, analyse et interprétation des données télé-relevées,
- pose, analyse et interprétation des données des points de mesures installés,
- marnage ; analyse et interprétation des données télé-relevées,
- pressions,
- réunion intermédiaire de la phase 2,
- création et calage du modèle,
- simulations,
- réunions de présentation de la phase 2.

Phase 3 : Programme de travaux et schéma directeur

- élaboration de scénarios de propositions techniques et économiques,
- réunion intermédiaire de la phase 3,
- schéma directeur et impact sur le prix de l'eau,
- zonage d'alimentation en eau potable,
- réunion de présentation de la phase 3,
- réunions de présentation aux conseillers syndicaux et municipaux.

La CCMC a la compétence eau potable, à ce titre elle se doit de connaître l'état de son réseau pour planifier les futurs travaux d'entretien qui seront à réaliser à l'avenir, qu'il y ait ou pas de schéma directeur.

Cette étude qui sera confiée à un cabinet spécialisé par voie de marché.

Le coût prévisionnel du déploiement de ce schéma est de 116 140 € HT, subventionnable à 80 % par l'agence de bassin Seine Normandie.

La proposition d'engager la CCMC dans la démarche est acceptée à l'unanimité en précisant que sont concernés l'eau potable et l'assainissement collectif.

II. ASSAINISSEMENT

▪ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Courtisols et Mairy-sur-Marne : présentation de la démarche de Schéma directeur, étude et diagnostic des réseaux d'assainissement collectif

Voir le paragraphe précédent sur l'eau potable.

2. Mairy-sur-Marne : Renouvellement convention mise à disposition des agents communaux

LA gestion de l'assainissement collectif de MAIRY SUR MARNE reste en régie.

La station d'épuration est entretenue par 3 employés communaux de Mairy-sur-Marne par voie de mise à disposition à la CCMC, à tour de rôle, pour un temps de travail de 17 heures par semaine.

Il est proposé de signer le renouvellement de la convention pour 3 ans venue à échéance.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

▪ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3. Règlement du SPANC

Les missions légales du SPANC :

Le SPANC a des missions :

- **obligatoires :**

- contrôle de conception des projets ANC
- contrôle des travaux

- diagnostic avant transaction immobilière
- contrôle un an après cession immobilière en cas de non-conformité.
- contrôle d'entretien et bon fonctionnement des installations.
- perception auprès des usagers d'une redevance pour couvrir les charges.

- **- optionnelles (facultatives) :**

- entretien des installations.
- traitement des matières issues des installations.

Règlement actuel du SPANC (voté en 2017) :

- **les missions obligatoires :**

- contrôle de conception des projets ANC
- contrôle des travaux
- diagnostic avant transaction immobilière
- contrôle d'entretien et bon fonctionnement des installations.

- **les missions optionnelles :**

- contrôle et implantation des projets.
- entretien des installations limité aux vidanges des fosses et bacs à graisse.

Il est évoqué le fait qu'à ce jour les procédures en place (consultation d'entreprises pour le compte des usagers) ne sont pas conformes au texte du règlement (réalisation des entretiens de fosses par la collectivité).

Il est proposé à l'assemblée de ne retenir dans le nouveau règlement que la partie obligatoire des missions légales du SPANC.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

4. Marché de prestation de services

Le précédent marché est arrivé à échéance.

De la conception de travaux aux contrôles périodiques, la CCMC réalise environ 987 opérations par an au titre de l'assainissement non collectif, soit 2 961 interventions sur un programme de 3 ans.

Un appel d'offre a été lancé pour réaliser ces interventions.

Les sociétés B3E et ADEC ont répondu pour, respectivement, 209 850 € et 218 550 € HT. La société ADEC ayant une meilleure note que B3E au classement de la valeur technique, la CCMC propose de retenir l'offre de la société ADEC.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

III.GEMAPI

5. SIABAVES : Contrat territorial Eau et Climat « Vesle » 2020-2025

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il existe un contrat territorial Eau et Climat sur la Vallée de la Vesle pour 2020-2025 (SIABAVES) gérant les rivières.

L'agence de l'eau a alerté tout dernièrement le SIABAVES qu'elle ne souhaite plus passer par le syndicat et voudrait traiter en direct avec les collectivités.

En conséquence le renouvellement du contrat devient sans objet.

IV. URBANISME

6. Révision du PLU de Courtisols : compléments à la délibération de 2015 de la CC de Suipe et Vesle fixant les objectifs de la révision du PLU de Courtisols

Le PLU de Courtisols a été lancé en 2015 par la CC de Suiippe et Vesle. Il y a eu reprise de la procédure à la suite de la confirmation de la prescription d'étude environnementale par la MRAE et par la confirmation de l'objectif de révision du PLU par la DDT. Les anciens objectifs demandaient à être complétés.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

7. PLUI

Le président propose que la CCMC adhère à l'AUDC (Agence d'Urbanisme de Châlons-en-Champagne) pour aider à la mise en place du PLUI.

L'AUDC propose un contrat avec une estimation de 885 journées de travail d'un coût de 450 € / jour soit un montant prévisionnel de 398 250 € pour élaborer le PLUI.

Discussion :

- le coût d'un PLUI pourrait être de 700 000 € (28 communes X 25 000 €), ces valeurs ont été vérifiées sur d'autres PLUI.

- l'AUDC a, parmi ses références, travaillé sur le SCOT.

- l'AUDC est sur place, ce qui faciliterait le travail avec la CCMC pour le suivi des dossiers et pour la récupération des PLU existants.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. SOCIAL

8. Demande d'aide financière

La CCMC est sollicitée par la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide financière de 500 € pour la prise en charge de frais d'obsèques dans le cadre du décès à la naissance d'un enfant d'une famille de COURTISOLS.

Des échanges ont lieu notamment pour exprimer le souhait d'augmenter le montant de l'aide demandée (800 €)

La demande est acceptée à la majorité à hauteur de 500 €.

Il y a 5 voix contre

VI. FINANCES

9. Marché de travaux du vélo route de Vitry-la-Ville à Pogny

Les travaux doivent se dérouler en 2 phases.

La 1^{ère} phase, d'un coût prévisionnel de 138 021 € HT doit aller de Vitry-la-Ville au petit bois situé dans le virage en direction de Pogny.

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- Altera TP
- Colas Nord-Est
- La Marnaise
- Eiffage Route Nord-Est
- SMTP
- Sorem TP
- Kensel

Altera est retenu à l'unanimité à la suite de la proposition de la commission d'appel d'offre.

10. DM Budget annexe Assainissement Collectif Mairy-sur-Marne

- suite à un report d'enlèvement des boues, il faut comptabiliser 2 enlèvements sur l'exercice soit 1 900 € supplémentaires,

- 1 200 € de dératisation non prévue,

- 3 400 € de suivi et transfert de données au format Sandre 2018,

Soit un total de 6 500 € qui seront déduits du suréquilibre ramenant le solde positif du compte à 38 502 €.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'assemblée du départ de l'animateur sportif, Monsieur Jérémy FRINOT et de son remplacement depuis le 30 septembre par Monsieur Karim ENNACIRI.

Une intervention est faite pour faire préciser dans le compte-rendu la motivation en faveur d'une aide de 800 € de certains vites contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.